

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	42

**N° 30/2019**

**OBJET : Groupement de commande pour la confection des repas et l'exploitation de la cuisine centrale - Attribution de marché**

**L'an deux mille dix-neuf et le 5 février à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Jean-Jacques COUZIER, Serge DEMANGE, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M<sup>me</sup> Nadine BARRE donne procuration à M. Serge BAURENS, M<sup>me</sup> Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M<sup>me</sup> Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M. René MARCHAND à M. Bernard TISSEIRE, M. Jean-Louis REMY à M<sup>me</sup> Monique COURBIERES.

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Messieurs Philippe FOURMENTIN, René PACHER, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Monique COURBIERES a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle qu'un groupement de commande a été mis en place pour la confection de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires, du personnel municipal, intercommunal et le portage à domicile.

Ce groupement de commande est composé des membres suivants : la Communauté de Communes Bassin Auterivain haut-garonnais, les communes d'Auragne, d'Auterive, de Cintegabelle et le Syndicat des Côteaux qui regroupe les communes de Caujac, Esperce, Grazac, Lagrâce-Dieu, Mauressac, Puydaniel.

Chaque membre du groupement dispose de son propre acte d'engagement sur lequel figure un nombre de repas minimum et maximum de commande.

Ce marché de prestation de service comporte une part assimilée à une concession pour le volet relatif à l'exploitation de la cuisine centrale qui donne lieu au versement d'un montant minimum de redevance de la part de l'exploitant.

Dans le cadre de la consultation, deux propositions techniques et financières ont été reçues dans les délais : ELRES et API Restauration. Après analyse des offres, les candidats ont été reçus en audition à toutes fins de précisions sur la teneur de leur offre technique et financière et négociations.

Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a attribué le marché au candidat ELRES.

Les nouveaux prix des repas par type de convives sont les suivants :

- Maternelles : 3.183€ HT
- Élémentaires : 3.400€ HT
- Adultes :
  - Ecoles : 3.805€ HT
  - ALSH : 3.805€ HT
  - Portage à domicile hors Cintegabelle : 6.127€ HT
  - Portage Cintegabelle : 5.667€ HT

Envoyé en préfecture le 08/02/2019

Reçu en préfecture le 08/02/2019

Affiché le



ID : 031-200068807-20190205-30\_2019-DE

- CCBA : 3.805€ HT
- Chantier d'insertion : 3.805€ HT
- Pique-nique type 1 : 3.40€ HT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la décision d'attribution de la CAO,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché,

**AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les sommes correspondantes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS